



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Communiqué de presse *Pour diffusion immédiate*

Assemblée générale spéciale 2016 des Producteurs de lait du Québec **Ottawa doit bonifier son programme d'indemnisation pour l'AECG et régler les problèmes de gestion des importations**

Québec, le 17 novembre 2016 – S'adressant aux producteurs laitiers réunis en assemblée générale spéciale à Québec, le président des Producteurs de lait du Québec, Bruno Letendre, a lancé un message clair au gouvernement fédéral pour qu'il bonifie l'enveloppe du programme de compensations pour l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. « **Les sommes annoncées la semaine dernière sont nettement insuffisantes. En tenant compte seulement des pertes dues à l'AECG, il faudrait entre 750 millions et un milliard de dollars pour indemniser les producteurs à la hauteur de ce que le précédent gouvernement avait annoncé** », a déclaré M. Letendre.

Rappelons que l'AECG, qui devrait entrer en vigueur de façon provisoire en 2017, accorde à terme un accès garanti de 17 700 tonnes de fromages par année aux Européens. Cela représente une perte de vente de lait de 110 à 150 millions de dollars par année pour les producteurs laitiers canadiens. En vue de l'entrée en vigueur de l'AECG, le gouvernement fédéral a annoncé la semaine dernière un programme d'investissement pour la modernisation des équipements et des infrastructures de 350 millions de dollars pour le secteur, soit un programme de 250 millions sur cinq ans pour les producteurs de lait et un autre de 100 millions sur quatre ans pour les transformateurs. En comparaison de la valeur et de l'impact des concessions faites, ces sommes sont nettement insuffisantes. Pour une ferme moyenne, cela représente environ 4 000 \$ par année pendant cinq ans.

Ottawa a indiqué que l'argent qu'il octroiera devra être jumelé à un investissement du producteur dans l'amélioration de ses infrastructures. Le problème n'est pas d'investir une somme équivalente, mais bien que ce montant n'ait pas de commune mesure avec la perte de revenu annuel à vie de 10 000 \$ par ferme au Canada.

« **Un engagement plus substantiel créerait de l'activité économique dans toutes les régions du Canada. Parce que nous, on ne délocalisera pas les emplois ailleurs. L'argent fera travailler les Canadiens et contribuera à faire croître l'économie canadienne. Nous souhaitons que le gouvernement écoute favorablement ces propositions** », a ajouté le président, Bruno Letendre.

ALÉNA

Monsieur Letendre est aussi inquiet des discussions sur la scène politique au sujet d'une renégociation potentielle entourant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). « **L'élection de Donald Trump est inquiétante en ce qui nous concerne. Le premier ministre Trudeau s'est dit être ouvert à renégocier l'ALÉNA. Notre politique agricole a été exclue de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et de l'ALÉNA. Il n'est pas question pour nous d'accepter qu'on la mette sur la table comme on a fait dans l'AECG** », a ajouté M. Letendre.

« **Nous ne nous sommes jamais opposés à la conclusion d'accords de libre-échange par le Canada. Mais les producteurs de lait canadiens veulent continuer à vivre en retirant un juste revenu de la vente de leur lait, sans devoir dépendre de subventions. C'est pour cela que nous avons toujours réclamé l'exclusion de la gestion de l'offre des négociations de libre-échange, comme cela avait toujours été le cas avant l'AECG. Comme tous les pays ayant des secteurs stratégiques ou sensibles à préserver dans les négociations commerciales, le Canada peut légitimement réclamer cette exclusion** », a précisé le président des Producteurs de lait du Québec.

Lait diafiltré et programme de report de droits de douane

Au-delà du climat d'incertitude et d'inquiétude soulevé par les traités commerciaux, des dossiers épineux restent en plan et ne semblent aucunement faire partie des priorités à court terme du gouvernement fédéral. La gestion laxiste des importations, soit le programme de report de droits de douane et le traitement du lait diafiltré qui n'est pas considéré comme un ingrédient selon les règles de composition des fromages, mine l'efficacité démontrée du modèle de la gestion de l'offre et menace les entreprises laitières et des emplois de nombreuses familles d'ici.

« Nous sommes également très déçus que le fédéral n'ait pas profité de l'annonce sur le programme de compensations de l'AECG pour régler les autres problèmes concernant la gestion des importations et l'application de sa réglementation interne sur la composition des fromages. Nous n'allons pas lâcher prise sur ces enjeux. C'est une promesse de producteur de lait. Et nous, nous tenons nos promesses! », a martelé Bruno Letendre.

Entente avec les transformateurs

Par ailleurs, l'entente de principe conclue plus tôt cette année avec les transformateurs permettra notamment de valoriser les solides non gras du lait et de favoriser la modernisation des infrastructures de transformation canadiennes afin de produire ici toute la gamme des ingrédients laitiers utilisés dans nos produits laitiers. **« Cette entente devrait contribuer à stabiliser nos revenus et favoriser la croissance future de notre secteur »**, a conclu Bruno Letendre, président des Producteurs de lait du Québec.

À propos des Producteurs de lait du Québec

Les Producteurs de lait du Québec, affiliés à l'UPA, représentent les 5 624 fermes laitières qui livrent annuellement près de 3 milliards de litres de lait, dont la vente totalise des recettes à la ferme de plus de 2,38 milliards de dollars. La production et la transformation laitière génèrent au Québec quelque 83 000 emplois directs, indirects et induits et contribuent à hauteur de 6,2 milliards de dollars au produit intérieur brut. Finalement, elle entraîne des retombées fiscales de 1,29 milliard de dollars, dont 678 millions au gouvernement fédéral et 454 millions au gouvernement du Québec. www.lait.org

-30-

Information : François Dumontier
Directeur adjoint, relations publiques et gouvernementales
Tél. : 450 679-0530, poste 8704
Cell. : 514 713-0530
www.lait.org